



Le Directeur,

DECISION
DIR-2026-09-01

Objet : Délégation de signature aux cadres supérieurs de santé et aux cadres de santé.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
VU le Code des Marchés Publics,
VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
VU le décret n°2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé,
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 février 2024 nommant Monsieur Antoine BURNIER, Directeur d'Hôpital (hors classe), en qualité de Directeur Adjoint, au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et au Centre Hospitalier de Lavaur, à compter du 1er mai 2024,
VU la décision en date du 1^{er} mai 2024, relative à la délégation de signature accordée à Monsieur Antoine BURNIER par Monsieur Jean-François LEFEBVRE Directeur Général du CHU de Toulouse et dans le cadre de la direction commune avec le Centre Hospitalier de Lavaur, Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur,
Considérant les modalités d'organisation pratique des sorties de moins de 48 heures des patients en hospitalisation libre,

DECIDE

Article 1 :

De donner délégation permanente de signature aux personnes suivantes :

- Monsieur Michel BASSO, cadre supérieur de santé
- Madame Mathilde COUSIN, F/F cadre supérieur de santé
- Madame Isabelle ROSSIGNOL, F/F cadre supérieur de santé
- Madame Edwige ROUSSEAU, F/F cadre supérieur de santé
- Madame Audrey SENTUBERY, cadre supérieur de santé
- Madame Alexia ALQUIER, cadre de santé
- Madame Géraldine CAZELLES, cadre de santé

- Madame Christel CAZENAVE, cadre de santé
- Madame Muriel DELPAS, cadre de santé
- Madame Elisabeth DELVERDIER, cadre de santé
- Monsieur Julien DOAT, cadre de santé
- Madame Nathalie DONAT, F/F cadre de santé,
- Madame Fanny GUILLAUME, cadre de santé
- Madame Léa LAMBLIN, F/F cadre de santé
- Madame Emilie LE BERRE, F/F cadre de santé
- Monsieur Lionel MARTY, cadre de santé
- Monsieur Thomas METAIL, cadre de santé
- Madame Pauline PASCHETTA, cadre de santé
- Monsieur Joël PECH, cadre de santé
- Madame Ingrid PERRY, cadre de santé
- Monsieur Arnaud PLANES, F/F cadre de santé
- Madame Véronique ROQUES, cadre de santé
- Madame Stéphanie SERRES, cadre de santé
- Madame Anne RICHER SIRI, sage-femme coordinatrice
- Monsieur Gilles SUBTIL, cadre de santé

en tant que Cadre Supérieur de Santé ou Cadre de Santé, pour l'acte d'autorisation de sortie de moins de 48 heures pour les patients en hospitalisation libre concernant les services dont il ou elle a la charge.

Fait à LAVAUUR, le 10 septembre 2026

Antoine BURNIER

Directeur

